BULLETIN MUNICIPAL de Saint –Rabier

Années 2015-2016

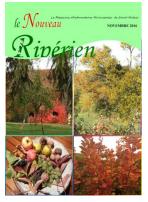












LE MOT DU MAIRE, Jean-Claude GUARISE

Voilà 43 mois que l'équipe municipale en place est à votre service. Nous avions pris des engagements sur différents projets dont une information précise, au plus près de la population, de la vie communale.

A cet effet nous avons créé le site internet de la Commune qui est de plus en plus visité – même bien au-delà de Saint-Rabier- et sur lequel vous trouvez des infos sur de nombreux sujets: nous y avons mis tous les comptes-rendus des conseils municipaux, les budgets, les dates de toutes les manifestations culturelles, festives, infos scolaires, administratives, célébrations et des photos mettant en lumière notre patrimoine: four à pain et lavoirs et fontaines., le Nouveau Ripérien, etc...il est mis à jour en permanence.

Le journal d'informations, Le Nouveau Ripérien, vous rend compte tous les deux mois des avancées des projets et des réalisations ; ce magazine est sponsorisé par nos annonceurs que je remercie ici : vous pouvez proposer au Comité de rédaction des textes, des sujets, des articles, faire des critiques ou dire ce qui vous plaît particulièrement et que vous aimeriez voir se développer davantage.

Le bulletin 2014 a été mis en ligne ; certains d'entre vous nous en ont demandé un exemplaire-papier n'ayant pas internet. Cette année nous le remettrons gratuitement aux personnes qui ne sont pas internautes ; aux autres il sera payant au tarif des photocopies. Tous les éléments du budget validés par le percepteur et ayant passé le contrôle de légalité de la Sous-Préfecture se trouvent sur le site à l'onglet « Budget » ; nous pouvons les imprimer pour qui n'a pas internet dans les mêmes conditions que ce bulletin.

Nous vous rappelons un peu plus loin également les promesses que nous faisions en amont des dernières élections municipales afin que vous puissiez juger des projets réalisés fin 2016 et des projets en cours de réalisation.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture en ligne ou sur papier!

Jean-Claude GUARISE

Table des matières

Le mot du Maire	page 2
Ce qui a été fait et qui est en cours de réalisation	page 4
Les séances du Conseil Municipal en 2015	page7
Les séances du Conseil Municipal en 2016	page 20
Les élections municipales et européennes	page 39
La démographie : recensement, mariages, naissances et décès	page 42
Le village	page 43
Numéros d'urgence	page 55
Tourisme, commerces artisanat, agriculture et services	page 56
Associations	page 58
Conclusion	page 59

PROFESSION DE FOI

ELECTIONS MUNICIPALES - SCRUTIN DU 23 MARS 2014

Pour l'avenir de Saint-Rabier, une liste « A l'écoute de chacun et au service de tous »

NOTRE UNION SERA VOTRE FORCE

Pour l'école

Nous mettrons en œuvre les travaux de mise aux normes du réfectoire et de la salle d'activité (mandat précédent)

FAIT + les portails avec interphone et la place devant l'école aménagée et sécurisée Nous continuerons à organiser les TAP au plus près des intérêts des élèves et des coûts à maîtriser. FAIT et en cours : programmes mis en ligne sur le site ; plusieurs bénévoles animent ces TAP Nous serons particulièrement attentifs au maintien des effectifs de notre école et au bien-être des personnes qui s'y trouvent. FAIT et EN COURS: jusqu'à 75 élèves en 2015 et 2016 à Saint-Rabier et renouvellement de informatique prévu pour 2017, chauffage...

Pour l'assainissement

Nous poursuivrons les études amorcées dans les hameaux périphériques ainsi que le suivi des travaux d'assainissement collectif du bourg. FAIT et en cours

Pour la voirie

Nous veillerons à l'entretien permanent de la voirie et des réseaux annexes, qui est le poste budgétaire le plus important de la commune EN COURS et à poursuivre

Nous engagerons des travaux pour la réfection des murs du cimetière et son aménagement intérieur en vue d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales FAIT en grande partie et en cours

Pour l'embellissement et les rénovations nécessaires dans le bourg et les hameaux Nous rénoverons la mairie

EN ATTENTE, compte tenu des incertitudes dues au regroupement de communes

Et mettrons aux normes le gîte d'étape (Cf. Développement touristique) A REALISER même si des investissements ont été faits pour le mieux-être des touristes sur les recettes : couettes, housses, draps housses, draps.

Nous rénoverons la salle des fêtes:

scène et rideau, peinture FAIT pour les rideaux et la peinture sur les murs intérieurs et extérieurs; A FAIRE pour la peinture des boiseries et le plafond

rationaliserons son fonctionnement. FAIT: rangement, rachat d'assiettes, de verres et de couverts; état des lieux

Nous nommerons les rues du bourg REALISE et commande en cours + dictionnaire des noms des rues en cours de réalisation.

et réaliserons **l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques** dans le bourg (vote au mandat précédent) **FAIT**

Nous assurerons l'entretien et la valorisation du patrimoine communal : lavoirs, fontaines, calvairespetit patrimoine FAIT ET EN COURS: four à pain réalisé à Bord et fontaines et lavoirs en cours, monument aux morts nettoyé et grilles repeintes

Nous installerons des bancs, créerons une zone de jeux pour enfants, fleurs, arbres FAIT Nous nous attacherons à répondre aux besoins de chaque hameau en termes de rénovation et/ou d'embellissement pour le mieux vivre de chacun. EN COURS : avons répondu aux souhaits des habitants de Bord pour le four à pain. Attendons les demandes des autres hameaux.

Pour l'agriculture

Nous serons à l'écoute des agriculteurs, maillon essentiel de notre tissu rural, et entreprendrons des actions conjointes pour le maintien d'une agriculture dynamique et diversifiée. EN COURS

<u>Pour le développement</u>: Nous poursuivrons l'encouragement à **l'implantation de commerces et d'artisanats nouveaux** en veillant au soutien de ceux existants et nous favoriserons **le logement locatif ainsi que les constructions nouvelles**; le maintien des commerces, de l'artisanat et des effectifs de l'école en dépendant. <u>EN COURS</u>

Pour les Ressources humaines

Nous serons à l'écoute du personnel municipal et mettrons en place des entretiens individuels annuels pour envisager des actions de formations et échanger sur la pratique de chacun. FAIT et annualisation du temps de travail, écoute et échanges.

Pour un service social et humain :

Aux personnes âgées : lors de circonstances exceptionnelles comme canicule et neige mais aussi au quotidien selon les besoins et l'isolement des personnes. Nous mettrons en place un service de déplacements mensuels et de visites. **FAIT et EN COURS**

A ceux qui ne pourront se rendre au repas des anciens, nous offrirons un colis. **FAIT sous forme de portage de gâteaux...**

Aux personnes privées d'emploi_: nous proposerons des conseils : orientation, aide au CV, contacts, mises en relation. FAIT et EN COURS

Aux personnes en difficulté : nous assurerons lien solidaire et orientation vers les aides sociales du territoire FAIT enréponse à chaque besoin

A tous, nous assurerons une aide à la rédaction de documents administratifs et aux démarches à faire selon les situations. FAIT en réponse à chaque besoin

Pour les activités associatives

Nous encouragerons et nous soutiendrons les associations culturelles, sportives et caritatives. Nous créerons du lien entre elles : journée des associations et mutualisation du matériel, des accessoires, du soutien logistique de chaque association aux autres.... FAIT et EN COURS

Pour la bibliothèque municipale

Nous veillerons à son développement. . FAIT et EN COURS : ouverture tous les jours sauf le dimanche

Nous réhabiliterons la salle non encore utilisée pour les TAP, salle louée à Solidarité Jeunesse et Sem&Vol

la création d'un club de lecture FAIT : c'est le Bibliodèje tous les derniers mercredis du mois ou autres activités FAIT : signatures et présentation d'ouvrages par les écrivains et réunions des associations du village d'autant que cette salle peut être utilisée de façon indépendante : la bibliothèque est à la disposition de chacun.

Nous nous attacherons à ce que ses activités puissent fonctionner en lien direct avec les autres associations : expositions, conférences, animations, séances de dédicaces....FAIT avec le Livre en Tête

Nous soutiendrons son projet de portage aux personnes à mobilité réduite et toute autre action contribuant à son développement en termes d'inscrits et d'emprunteurs. FAIT et EN COURS

Pour le développement touristique et l'animation du village et de ses hameaux

Nous rénoverons le gîte d'étape afin qu'il soit mis aux normes et organiserons un accueil pour les camping-caristes. A continuer après de premières études

Nous rendrons plus visibles les restaurants, hôtels, chambres d'hôtes et gîtes privés par une signalétique appropriée et une communication efficace (voir ci-dessous). FAIT EN PARTIE A CONTINUER

Nous organiserons des marchés, nocturnes, de noël et marché aux fleurs et troc de plantes ainsi que des manifestations ponctuelles pour rassembler la population. FAIT et EN COURS par le Comité des Fêtes Ripériennes soutenu par la Municipalité ET AUTRES ASSOCIATIONS

Pour la communication

Nous créerons un site internet dédié à la commune : Mairie, horaires d'ouverture, organigramme, associations, manifestations, hôtels, restaurants, chambres d'hôtes et gîtes, contacts, etc....FAIT et mis à jour presque quotidiennement

Nous créerons une signalétique : pour les restaurants, hôtels, les commerces, l'école, la bibliothèque, la Mairie, le gîte, l'église, le tennis et le basket et le boulodrome, la salle des fêtes, les parkings, les lieux-dits. **A FAIRE**

Nous ferons un panneau aux entrées du bourg pour annoncer les manifestations A FAIRE

En plus du bulletin municipal, nous reprendrons une édition trimestrielle du Petit Ripérien. FAIT c'est le Nouveau Ripérien, tous les 2 mois : nous en sommes FIN 2016 AU N°16

Une boîte à suggestions sera à disposition de chacun. FAIT sur le site, et à la mairie.

Un référent de chaque hameau de St Rabier nous fera remonter les besoins et les envies des habitants. A FINALISER

Pour les équipements sportifs

Nous veillerons à l'entretien et au bon usage des terrains de tennis et de basket, **FAIT et EN COURS**

ainsi que du boulodrome : FAIT et EN COURS par le Comité des Fêtes Ripériennes et le Club de pétanque.

Nous veillerons aussi à l'entretien des sentiers de randonnée et à leur balisage. . FAIT et EN COURS



SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL ANNEE 2015

Séance du 13 février 2015

<u>Présents</u>: Messieurs GUARISE Jean-Claude - GAILLARD Daniel - CHEVAL Jean-Claude - HYVOZ Denis - AUMETTRE Paul - CHEDEVILLE Mathieu - DELPY

Edmond – URBAIN Alain

Mesdames CHEVAL Martine - BERBESSON Sandrine - BOISSEAUX Christine -

DOLLE Brigitte - LACHAUD Danie - MIRA Marie-Thérèse

Excusés: CHATEAURET Mathilde

Absents : Néant

Secrétaire de séance : BERBESSON Sandrine

1. Restructuration du restaurant scolaire

Demande d'avenants :

• 1017€ HT (fournitures, équipement cuisine)

• 1086,10€ HT (Carrelage)

Validation à l'unanimité

2.Restructuration restaurant scolaire . Prolongation des délais d'exécution des travaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du report du délai de réalisation des travaux suite à l'arrêt du chantier en phase préparatoire liés à des problèmes de mitoyenneté et de non démolition du mur mitoyen. Le délai d'exécution des travaux serait prolongé de 6 semaines, ce qui ramènerait la date de réception du 20 février 2015 au 01 avril 2015. Validation à l'unanimité

3. Renégociation des prêts en cours

Pas de réponse des banques pour l'instant ; à voir aux prochains Conseils Municipaux. Délibération reportée

4. Adhésion à la mutualisation d'achat d'énergie par le SDE

Le SDE se propose de faire des achats groupés pour l'électricité (EDF perdant le monopole) . Mutualisation proposée au 1^{er} janvier Validation à l'unanimité

5. Aménagement du carrefour du Chicaud

Avons besoin d'une délibération pour entamer les négociations avec Daniel Gaillard. Budgétisation : 12000,00€ pour les travaux dont 1/3 à la charge de la Commune soit 3330,00€. Validation à l'unanimité

6. Admission en non-valeur

Somme demandée par le percepteur pour non paiement de cantine ou de car scolaire = 100 euros Validation à l'unanimité

7. Validation des estimations des dommages dus à la sécheresse de 2011

GROUPAMA a envoyé ses experts pour faire le constat (25 pages) Une entreprise a été mandatée pour faire des devis et une autre pour faire un devis avec une technique moins chère utilisant de la résine : UROTECH. Les travaux se feront entre le 15 et le 25 juillet et il faudra attendre un an après la pose de la résine.

Coût : 70000€ à la charge de GROUPAMA et 6618€ à la charge de la Commune dont 10% seront à payer dans 2 ans.



Validation à l'unanimité

7. Mandatement des dépenses avant le vote du budget 2015

5000€ pour le logiciel Odyssée 2000€ pour du mobilier Validation à l'unanimité

8. Convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité du Travail

A renouveler tous les ans avec la validation du Conseil Municipal Validation à l'unanimité

9. Travaux lotissement Les Eyzines St Georges

Le Syndicat des eaux s'est occupé de la canalisation ; problème de la borne à incendie quant à l'emplacement et au débit.

Devis en attente.

10. Promotion mérite agricole

Proposer des agriculteurs au mérite (demande faite par la Préfecture)

11. Elagage des arbres

Il est à la charge des propriétaires « normalement » mais, c'est le cantonnier qui l'a fait, pour la sécurité et la visibilité.

12. Plan vigipirate et école

Le portail doit être fermé à clé tout le temps : la mairie a opté pour un portail électrique avec interphone et sonnette dans la salle de la directrice et dans les cuisines.

13. Avancement des travaux de l'école

Les travaux seront normalement finis début mars mais les enfants ne rentreront pas à la cantine car les commissions de sécurité doivent passer avant : la livraison du chantier définitif sera faite le mercredi 1^{er} avril ; les pompiers ont un mois pour tout vérifier.

14. Personnel communal – Attribution heures complémentaires Mme Valérie BAPTISTA de 2h30 par semaine

Validé à l'unanimité

Fin de séance : 23h30

Séance du 20 mars 2015

 $\underline{\underline{Présents}}$: Messieurs GUARISE Jean-Claude - GAILLARD Daniel - CHEVAL Jean-Claude - AUMETTRE Paul - CHEDEVILLE Mathieu - DELPY

Edmond – URBAIN Alain

Mesdames CHEVAL Martine - BERBESSON Sandrine - BOISSEAUX

Christine - DOLLE Brigitte - LACHAUD Danie - MIRA Marie-Thérèse

Excusés: HYVOZ Denis - CHATEAURET Mathilde

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Chédeville Mathieu

1. Examens des comptes administratifs

Budget de la commune : vote du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2014.

Validé à l'unanimité

2 Examens des comptes administratifs

Budget assainissement : vote

Validé à l'unanimité

3. Examens des comptes administratifs

Budget Multiple rural: vote

Validé à l'unanimité

4. Examens des comptes administratifs

Budget Transport scolaire: vote

Validé à l'unanimité

5. Affectation des résultats de l'exercice 2014

Validé à l'unanimité

6. .Eclairage public des 2 abribus

Le SDE demande une délibération du Conseil Municipal pour lancer l'étude et demander des subventions pour l'éclairage des abri-bus : l'un derrière le 704, l'autre en bas de la route de Muguet. Voir éventuellement éclairage avec panneaux photovoltaïques.

Validé à l'unanimité

7. Projet nomination des rues

Exemple de Peyrignac : une commission va être constituée début avril.

8. Travaux de la salle des Fêtes

Délibération pour démarrage des travaux avec la Société SARETEC Validé à l'unanimité

9. Avenant au marché des travaux de restructuration du restaurant scolaire

Porte : 1800€ environ

Portail : 7800€ dans le coût global des travaux

Réception du chantier le 1^{er} avril

Mobilier scolaire renouvelé : choix de matériel fabriqué en France

10.Fenêtres de la Mairie

Devis étanchéité fenêtres: 2067€ Devis verrière : 463€ pour les fuites

11. Le 704

Travaux à prévoir sur les menuiseries

12. Bornes incendie

Manques de repérages sur la commune. Mares à recenser.

13. Subventions aux associations

Demande de 1000 € supplémentaire pour la coopérative scolaire : financement de deux voyages scolaires à Paris et à Toulouse.

Validé à l'unanimité

14. Aménagement du parking de l'école

Idée de fermer la place à la circulation, sauf les bus scolaires. Etude de l'ATD à venir.

15. Mur du cimetière

Reste à réaliser 3 mètres linéaires, couronnement et escaliers

16. Embauche d'un nouvel employé communal

15 candidatures spontanées, 89 par Pôle Emploi et 9 d'habitants de St Rabier. Compétences souhaitées en maçonnerie. Embauche pour le 1^{er} mai.

17. Chantier enfouissement des lignes téléphoniques et électriques

Dans le bourg : en cours A Rodas : en septembre

18. Réunion cantonale

Réunion sur l'accessibilité pour les handicapés des lieux publics à St Rabier le 30 avril.

20. Horaires de la Mairie

Demande de la secrétaire de fermer la mairie au public le jeudi après-midi.

Validé à l'unanimité

Fin de séance : 23h30

Séance du 10 avril 2015

 $\frac{\textbf{Présents}}{\textbf{GAILLARD}}: \ \ \textbf{Messieurs} \ \ \textbf{GUARISE} \ \ \textbf{Jean-Claude} \ \ \textbf{-} \ \ \textbf{CHEVAL} \ \ \textbf{Jean-Claude} \ \ \textbf{-} \ \ \textbf{CHEDEVILLE}$

Mathieu - DELPY Edmond - URBAIN Alain

Mesdames CHEVAL Martine - BERBESSON Sandrine - BOISSEAUX Christine - CHATEAURET Mathilde - DOLLE Brigitte - LACHAUD Danie -

MIRA Marie-Thérèse **Excusés** : néant **Absents** : néant

Secrétaire de séance : Brigitte DOLLE



Délibération pour un avenant de 300.00 euros à l'entreprise Gaillard pour un bandeau en inox pour la vapeur.

2.Vote du budget de la commune

Budget validé à la majorité :

12 oix pour - 3 voix contre

3.Vote du budget de l'assainissement

Validé à l'unanimité

4. Vote du budget du Multiple rural

Validé à l'unanimité

5.Vote du transport scolaire 2015

Validé à l'unanimité

6.Vote des taux d'imposition 2015

Validé à l'unanimité

7. Modification contrats d'assurance

*Mise à jour transport scolaire

*Véhicule municipal vétuste : proposition de l'assurer au 1/3 = 7193.59€ avant la révision et après : 5040.00€

Validé à l'unanimité.

8. Avis pour l'installation d'un parafoudre

Reporté au prochain Conseil dans l'attente de devis.

9.Indemnité personnel communal

Versement d'une prime IAT pour Lynda Lachaud et Philippe Chateauret : 449.00€/an au 1/1/2015 Validé à l'unanimité

10.Aire de jeux

*La table a été dégradée.

*Vérifier les balançoires

*Demander des précisions au fabricant concernant l'utilisation des jeux par des adultes qui accompagnent leurs enfants



11.Travaux cantine

Approbation avenants. Les travaux se terminent, en attente des commissions.

Aménagement du parking devant l'école : visite du Conseil Général et dans l'attente d'un Rv avec l'ATD puis réunion de travail avec les enseignantes, les représentants des parents d'élèves, le transport scolaire et les membres du Conseil.

Rabotage du talus pour une meilleure visibilité au niveau du feu tricolore.

Comme prévu au dernier Conseil, matériel neuf et made in France dans les nouveaux locaux scolaires.

12. Association Solidarité Jeunesse

Cette association recherche une commune pour former ses animateurs : la commune fournit l'hébergement et en contre partie les animateurs feront un chantier de restauration sur 3 jours.

10 animateurs + 2 encadrants du 18 au 25 mai

Projet validé à l'unanimité

13.Respect limitation des panneaux de limitation de vitesse à 30km/h

Vérifier l'implantation

14.Embauche employé communal

Le choix s'est porté sur M.Jean-Jacques FONCY : contrat de 26 heures/semaine en CAE, salaire pris en charge à 70% par l'Etat, contrat à partir du 1^{er} mai.

Séance du 26 juin 2015

<u>Présents</u>: Messieurs GUARISE Jean-Claude - GAILLARD Daniel - CHEVAL Jean-Claude - HYVOZ Denis -- CHEDEVILLE Mathieu - DELPY Edmond - URBAIN Alain

Mesdames CHEVAL Martine - BERBESSON Sandrine - DOLLE Brigitte

Excusée: BOISSEAUX Christine (pouvoir à DELPY Edmond) - AUMETTRE Paul- CHATEAURET

Mathilde- MIRA Marie-Thérèse

Absents: Néant

Secrétaire de séance : Sandrine BERBESSON



Coût : 8162 euros pris en charge à 50%, ce qui revient à 3400.99€ à la charge de la Commune Projet validé à l'unanimité

1 Bis . Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques du bourg

Transfert comptable de 5918€

Validé à l'unanimité

2. Aménagement du parking de l'école

Devis de l'ATD de 32000€ et 30% pris en charge

Seul le personnel de l'école et de la bibliothèque pourra stationner sur ce parking quand l'école est ouverte.

Matérialisation d'un rond-point peint au sol pour permettre aux bus d'entrer sur le parking et d'en sortir Matérialisation d'un chemin de passage pour les enfants

- + Barrières le long de l'école sur le trottoir
- + Fossé et caniveau pour que l'eau ne coule plus dans la cour de l'école
- + Trottoirs renforcés
- + Passages ajoutés avec barrières

D'autres devis ont été demandés et quel que soit le montant des devis 30% seront pris en charge. C'est un projet étudié de façon collégiale avec la bibliothèque, les enseignantes, le personnel communal, les représentants de parents d'élèves, l'entreprise Chèze.

Validé à l'unanimité.

3. Eclairage abri-bus

Eclairage des abri-bus sur le parking derrière le 704 et en bas de Muguet.

Subvention possible

Environ 5000,00 euros par équipement avant subvention

Eclairage garanti pendant 10 ans

Besoin d'une délibération : présenter le devis à la demande de subvention

Validé à l'unanimité

4.Travaux voirie 2015

Routes de Rodas, des Chicauds, de Maison neuve, la Feuillade, les Pouges , Bravey... ont été diagnostiqués par le Conseil général : travaux à faire.

5. Equipement

5.1 Gîte d'éptape

En 2014 : recettes de 4000 euros à la Commune

Ce qui permet d'acheter une machine à laver de 9kg et un sèche-linge (draps, housses de couettes et torchons de la cantine)

Draps

Achat également d'un frigo avec un compartiment de congélation.

5.2. Local du cantonnier, Philippe Chateauret

Achat d'un four à micro-ondes Achat d'un frigidaire et une armoire

5.3. Dépliant fait pour tous les lieux d'accueil touristiques de St Rabier

Réalisé et présenté

6. Rapport annuel sur le prix de l'eau

137l d'eau /habitant Les consommations ont baissé de 3.7% Le prix est également en baisse de 0.07% et revient dont à 2.95€/m³

8. Radars numérique dits « pédagogiques »

Renseignements sur un achat groupé de ces radars affichant la vitesse des conducteurs.

9. Chantier Jeunesse

Les jeunes en formation de Solidarités Jeunesses ont restauré le Monument aux Morts. Satisfaction générale.

10. Aménagement centre bourg

Installation de fleurs et de buses par Marie-Thérèse Mira et Brigitte Dollé

11.Routes de l'intercommunalité

Elles seront désormais à la charge de la Commune, ce qui n'était pas le cas auparavant 90000 euros restent à répartir entre les communes Environ 6000 euros seront attribués à St Rabier.

12. Tirage annuel des jurés d'Assises pour 2016

7 communes et 9 jurés

Les communes de Peyrignac et Villac auront 2 jurés chacune Pour St Rabier, c'est Pascal Mathou qui a été tiré au sort.

Fin de séance à 23h

Séance du 28 août 2015

<u>Présents</u>: Messieurs GUARISE Jean-Claude - GAILLARD Daniel - CHEVAL Jean-Claude - HYVOZ Denis - CHEDEVILLE Mathieu -- URBAIN Alain Mesdames CHEVAL Martine - BERBESSON Sandrine - BOISSEAUX Christine - CHATEAURET Mathilde- DOLLE Brigitte - LACHAUD Danie - MIRA Marie-

Thérèse

<u>Excusé</u> : DELPY Edmond <u>Absent</u> : AUMETTRE Paul

Secrétaire de séance : BERBESSON Sandrine



1. Temps de travail du personnel communal à la rentrée des classes

La nouvelle cuisine demande davantage de travail, en particulier davantage de surface à nettoyer. C'était jusque-là des heures complémentaires qui seront à partir de janvier 2016 chargées

(cotisations retraite) Patricia Lavaud : de 28h à 35h = +7 heures

Marie-jeanne Sauvage : de 28h à 32h30 = +4h30 Valérie Lachaud : de 22h à 33h30 = + 11h30

Angélique Allano : 24h en CUI : 75% de son salaire pris en charge par l'état

Validé à l'unanimité

2. Tarifs cantine et transport scolaire

Saint-Rabier s'aligne sur la Bachellerie qui a porté le prix du repas pour les enfants à 2.20€ (+ 0.10€) et 4.50 pour les adultes (+ 0.15€).

Validé à l'unanimité.

Le transport scolaire reste inchangé.

Validé à l'unanimité

3. Projet de loi sur la fusion des communes : loi N.O.T.R.E.

Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République qui impose une fusion entre communes à l'horizon de 2020. Il faudrait le faire avant le 1/1/2016. Tableau à remplir pour amorcer une réflexion. Si fusion, 5% de dotation supplémentaires, c'est-à-dire 8000 euros supplémentaire à la dotation de base. Etudes et réunions prévues.

4. Mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

La loi de 2004 étant peu appliquée, les communes ont obligation avant le 27/9/2015 de déclarer à la Préfecture un planning de travaux à réaliser : ensuite les communes auront un délai de 3 ans pour le réaliser. Préparation de ce planning chiffré validée à l'unanimité.

5. Redevance ERDF 2015

Taux de l'an dernier : 115€/an

Cette année, nous allons toucher 197.02, ramené à 197€

Encaissement validé à l'unanimité

6. Projet de prêt

Les travaux de la cantine sont finis en totalité Emprunt de 180 000€ à 0.99€ de taux d'intérêt

Validé à l'unanimité

Montant des travaux : 351840.91€

TVA 20% : 70368.18€ Montant TTC : 422209.09€

Les entreprises ont toutes été payées.

7. Location du logement au-dessus de la bibliothèque

Etat des lieux fait avec les locataires qui quittent ce logement laissé dans un parfait état : caution à restituer ; isolation à faire dans le grenier.

8. Parking de l'école

Budget de 32000€ avec signalisations pour les piétons, barrières le long du trottoir et abri-bus.

- 9. Déchets ménagers* Dans moins de 2 ans bacs jaunes
- * Installation au Grand Coderc, à Muguet et aux Pouges des containers jaunes.

10. Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques à Rodas

Projet validé à l'unanimité

11. Association Solidarités Jeunesses

Proposition de mettre à disposition de cette association le local à côté de la bibliothèque pour son bureau régional d'Aquitaine.

Proposition validée à l'unanimité.

Fin de séance à 23h30

Séance du 27 novembre 2015

<u>Présents</u>: Messieurs GUARISE Jean-Claude - GAILLARD Daniel - CHEVAL Jean-Claude - HYVOZ Denis - AUMETTRE Paul - CHEDEVILLE Mathieu - DELPY Edmond - URBAIN Alain

Mesdames CHEVAL Martine - BERBESSON Sandrine - BOISSEAUX Christine-

DOLLE Brigitte - LACHAUD Danie - MIRA Marie-Thérèse - Lynda LACHAUD

Excusée : Mathilde Chateauret

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mathieu Chédeville



1. Création communes nouvelles

Suite aux réunions précédentes, tour de table des conseillers pour recueillir l'avis de chacun. Réunion des Maires et adjoints des 3 communes (St Rabier, Peyrignac, Châtres) à prévoir avant la fin de l'année 2015.

2. Restitution de la compétence Voirie aux communes

La Communauté de Communes a décidé le 31/8 dernier de restituer l'entretien de la voirie aux communes et propose de modifier ses statuts. Création d'un nouveau service pour soutenir les communes avec appel d'offres.

La Communauté de Communes intervient jusqu'au 31/5/2016, puis passe le relais aux entreprises. Validé à l'unanimité.

3. Demande d'intégration d'une voie dans le domaine communal

Rétrocession d'une portion de voie appartenant au département de la gare à la RN sans frais pour la commune.

Validé à l'unanimité.

4. Régime indemnitaire 2015

Primes octroyées au personnel municipal Proposition d'une prime de 100€ à la stagiaire Propositions validées à l'unanimité

5.Attribution indemnités de conseil et de préparation des documents budgétaires à Monsieur SOUQUERE Didier

Nouveau receveur : M.Souguère

Indemnité dont le conseil doit délibérer : 95.23€

Validée à l'unanimité

6. Tarif transport scolaire mercredi midi

Demande de tarif préférentiel pour les enfants ne prenant le bus que le mercredi pour aller au centre de loisirs. Proposition de 5€ par enfant et par trimestre.

Validé à l'unanimité

8. Détermination critères relatifs à l'entretien professionnel

Critères donnés par le Centre de Gestion que le Conseil Municipal doit valider. Validation à l'unanimité

9. Organisation du bureau de vote les 6 et 13 décembre 2015

08 -10h : JC.Cheval – A.Urbain – P.Aumettre
10 -12h : B.Dollé – D.Hyvoz – S.Berbesson
12 -14h : D.Hyvoz – M.Cheval – E.Delpy
14 -16h : C.Boisseaux – D.Lachaud – M.T.Mira
16 -18h : J.C.Guarise – M.Chédeville – M.Chateauret

10 et 11. Validation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

La BDP demande la validation par le Conseil Municipal du règlement de la bibliothèque ; il faut également nommer un régisseur pour la bibliothèque. Validation des bénévoles.

Proposition du régisseur : M.J.L.Mira ;

Validé à l'unanimité

12. Participation aux frais de transport SIVOS

Pour un élève de St Rabier scolarisé à Excideuil : 30.35€ / trimestre

Validé à l'unanimité

13. Redevance pour l'occupation du domaine public par les réseaux d'Orange :

Taux de 1095.05€ pour la Commune

Validé à l'unanimité

14. Centre Départemental de Secours du Lardin

Restauration et réparation de la caserne des pompiers du Lardin :

50% SDIS

50% Communes au pro rata de la population soit pour Saint-Rabier :

4001€ en 2016

6868€ en 2017

2667€ en 2018

Validé à l'unanimité

15.Subvention sécurité et réfection communale

10000€ issus des amendes de police

Validé à l'unanimité pour encaissement

16. Porte du 704, suite au cambriolage

Prise en charge par la commune de la porte faite par M.Granger.

Validé à l'unanimité

17. Proposition d'un achat de terrain

Projet d'achat à Patrick Savignac du Bonheur dans le Pré ; un terrain le long de la route d' environ 1000 m² à environ 15€ / m². A prévoir dans le budget 2016.

Projet validé à l'unanimité

18. Correspond « Défense »

Rappel : les correspondants doivent assurer de leur présence les réunions ou prévenir la Mairie afin d'être remplacés s'ils ne peuvent y aller.

21. Sécurité routière

- Radars pédagogiques : 4600 euros subventionnés à 30%
- Défibrillateur : 1753.00€
- 2 panneaux de signalisation pour annoncer l'école : à installer
- L'installation de ces 2 panneaux est validée à l'unanimité
- Eclairage abri-bus en cours, baisse des subventions de 45% à 25%

22. Travaux enfouissement réseaux à Rodas

Subvention de 50%

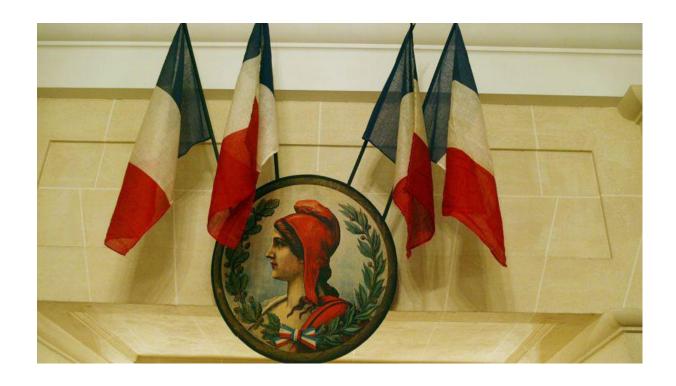
23. Plan évacuation école

24. Syndicat de l'eau

25. Chantier four à pain à Bord

Présentation du programme de l'association Solidarités Jeunesses

Fin de séance à 00h00



SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNEE 2016

Séance du 6 février 2016

<u>Présents</u>: Messieurs GUARISE Jean-Claude - GAILLARD Daniel - CHEVAL Jean-Claude - HYVOZ Denis – AUMETTRE Paul - CHEDEVILLE Mathieu – DELPY

Edmond - URBAIN Alain

Mesdames CHEVAL Martine - BERBESSON Sandrine - BOISSEAUX Christine-

DOLLE Brigitte - LACHAUD Danie - MIRA Marie-Thérèse

Excusée: Mathilde Chateauret

Absents: 0

Secrétaire de séance : MIRA Marie-Thérèse



1. Eclairage public - Avenant n°1 à la convention de transfert de la compétence éclairage public et la convention de prélèvement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 14 voix pour, le Conseil Municipal :

- **approuve** l'avenant n°1, modifiant l'article 3 de la convention travaux éclairage public relatif au règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant,
- **autorise** le règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public par prélèvement à compter de la prise en compte de la gestion des factures par le SDE 24,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents qui s'y rapportent, convention de prélèvement, mandat de prélèvement SEPA,
- s'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget.

2. Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon-Hautefort

Le Conseil Municipal accepte que la proposition de statuts de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort telle que votée à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

Voté à l'unanimité

3. Devis achat de plaques de rues et numéros d'habitation

Madame Martine CHEVAL rappelle au Conseil Municipal les raisons qui ont conduit à élaborer le projet d'adressage des rues pour la commune de Saint Rabier. Elle présente ensuite le devis de la société Mefran Collectivités pour l'achat des plaques de rues (44), des numéros de bâtiments (121) et poteaux (10), qui s'élève à 3 837 € HT soit 4 604,40 € TTC.

Elle explique que cette nouvelle signalétique devra mettre en valeur l'identité de la commune en se basant sur des références historiques. Le blason accepté en Conseil Municipal, en date du 21/05/2014, sera gravé sur les plaques. Ce devis a été fait sur la base de plaque en matériau recyclé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide :

- de lancer le projet de dénomination des voies de la commune,
- d'accepter le devis de la société Mefran Collectivités de 4 604,40 € TTC,
- d'inscrire le montant correspondant à cette dépense au budget primitif 2016,

Section d'investissement à l'article 2188,

- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

Un travail de préparation sera fait au niveau de la mairie et un comité de pilotage sera à constituer. Il devra être opérationnel à compter du 03 mars 2016

Voté à l'unanimité

4, Loi NOTRE : Nouvelle Organisation du Territoire de la République

Pour information : Le Maire fait l'historique des faits passés , présente les avantages du regroupement des communes. Réunion des CM de Châtres, Peyrignac et Saint-Rabier en présence de M.Rey, secrétaire départemental d' L'union des Maires.

Décision du CM de Saint-Rabier : attendre d'autres circulaires, à l'unanimité

5, Attribution d'une subvention supplémentaire pour voyage scolaire

Demande faite par Christine Perrier pour un voyage en Auvergne avec la classe de CP de La Bachellerie. 1000€ sont demandés à la municipalité de Saint-Rabier et 1000 euros à celle de La Bachellerie. Montant du voyage 7000€ pour 40 enfants. Voté à l'unanimité.

6, Annualisation du temps de travail des agents affectés au service scolaire

Demande faite par les intéressés afin d'avoir chaque mois le même salaire (moins d'heures étant réalisées hors temps scolaire)

Voté à l'unanimité

7, Nomination d'un suppléant régisseur

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver Madame Lynda LACHAUD en qualité de régisseur titulaire et de nommer Madame Marie-Thérèse MIRA en tant que régisseur suppléante. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix pour, décide à l'unanimité de conserver Madame Lynda LACHAUD en tant que régisseur titulaire et de nommer Madame Marie-Thérèse MIRA en tant que régisseur suppléante pour les régies suivantes :

- * la cantine,
- * la location de la salle des fêtes
- * la location du cours de tennis,
- * la location du gîte d'étape,
- * le transport scolaire.

Madame Marie-Thérèse Mira n'a pas pris part au vote.

8, Travaux éclairage public à Muguet

Délibération pour commencer les travaux après ceux de Rodas. 50% de l'opération est à la charge de la commune, soit 1753,65€HT Voté à l'unanimité

9, Lancement d'une étude sans frais pour la mise aux normes par l'ATD 24

Mise aux normes du gîte, salle des fêtes, voire agrandissement. Voté à l'unanimité

10, Le Nouveau Ripérien

Coût en 2016 : 1146 euros

Soutien des entreprises : 1220 euros

Il est délibéré et voté à l'unanimité que le journal continuera dans sa version actuelle. M.Delpy demande que chaque personne qui a envie de s'exprimer dans le magazine puisse le faire : il lui est répondu que c'est le cas depuis le 1^{er} numéro. Ce journal est ouvert à tous.

Séance du 1er avril 2016

<u>Présents</u>: Messieurs GUARISE Jean-Claude - GAILLARD Daniel - CHEVAL Jean-Claude - HYVOZ Denis – AUMETTRE Paul - CHEDEVILLE Mathieu – DELPY

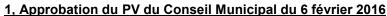
Edmond - URBAIN Alain

Mesdames CHEVAL Martine - BERBESSON Sandrine - BOISSEAUX Christine-CHATEAURET Mathilde - DOLLE Brigitte - LACHAUD Danie - MIRA Marie-Thérèse

Présence de M.SOUQUERE, trésorier à Terrasson Présence de Lynda LACHAUD, secrétaire de Mairie

Excusée : Néant Absents : Néant

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse MIRA



Voté à l'unanimité

2, Achat terrain de Patrick et Eric Savignac

Terrain situé « Le Bourg » à coté de la Mairie, section B parcelle 1661, d'une superficie 1000 m². Le projet est soumis au vote de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire et Monsieur Daniel GAILLARD à lancer les négociations avec les propriétaires, pour l'achat de cette parcelle. Voté à l'unanimité

3, Report annualisation du temps de travail

Considérant qu'une erreur matérielle dans le calcul de l'annualisation du temps de travail des agents s'est produite, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour reporter la mise en place de ce protocole à la rentrée prochaine, après avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour), approuve la présente délibération.

4, Projet de restructuration du CIS du Lardin Saint Lazare

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de restructuration de la caserne de Le Lardin Saint Lazare. Il est demandé aux mairies rattachées au CIS du Lardin Saint Lazare de soutenir financièrement, par le biais d'une subvention/fonds de concours, ce projet. Le financement est assuré à hauteur de 50% par le SDIS 24, et à 50 % par les communes concernées, au prorata de la population totale INSEE 2012.

La contribution financière de la commune s'élèverait à 13 335 € et pourrait être versée au plus sur quatre (4) exercices budgétaires soit de 2016 à 2019, à raison de 3334 €/an, amortissable dès l'année suivante. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et sur son co-financement, à savoir une répartition pour moitié du montant net du coût d'objectif de l'opération entre le SDIS 24 et les communes desservies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- * d'approuver le projet de restructuration du CIS du Lardin Saint Lazare,
- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDIS relative aux opérations de restructuration du CIS du Lardin Saint Lazare,
- * de s'engager à apporter sa contribution financière au projet et souhaite porter l'échelonnement de sa participation financière à 4 ans.

5,Service commun « Fauchage et débroussaillage de la voirie communale »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de la Communauté de Communes de restituer la compétence « voirie » aux communes. Afin d'assurer la continuité de cet entretien, un service commun «fauchage et débroussaillage de la voirie communale » a été mis en place par la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort. Le recours au



service commun se fait par le biais de la signature d'une convention qui a pour objet de fixer les missions et activités de ce service.

Les missions seront les suivantes, fauchage et débroussaillage des voies communales tout au long de l'année, débroussaillage des chemins ruraux et soutien technique aux manifestations culturelles ou sportives organisées par la commune tout au long de l'année.

Concernant les moyens humains, il s'agirait d'affecter au service commun 3 agents communautaires pour une partie de leur temps de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à la mise en place de ce service commun ainsi que la convention.

Voté à l'unanimité

6, Versement des subventions 2016 aux associations

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes, aux associations, dans le cadre du budget 2016 :

- Comité des Fêtes 1 500.00 €
- Ass. Communale Chasse 400.00 €
- Prévention routière 25.00 €
- Ligue nationalec/le cancer 100.00 €
- Fopac 60.00 €
- Mutuelle du Trésor 30.00 €
- Pact Arim Dgne 25.00 €
- Amicale Sapeurs Pompiers 50.00 €
- Pompiers de Thenon 50.00 €
- Secours Populaire 200.00 €
- Croix Rouge française 50.00 €
- Myopathe Dane 70.00 €
- A.F.M 80.00€

- Le Livre en Tête 1 000.00 €

- Resto du Cœur 350.00 €
- Coopérative Scolaire ST RABIER 1 600.00 €
- Club Spéléo du Cern 150.00 €
- FNACA 60.00 €
- Model Club 24 100.00 €
- Danse 200.00 €
- Terrassonnais Ewanews 200.00 €
- Creaquitaine arts & musiques 150.00 €
- Itinérance Culturelle 1 000.00 €
- Divers 350.00 €

Le Conseil Municipal dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement des subventions figurent au budget primitif de l'exercice 2016 voté le 1er avril 2016 Voté à l'unanimité.

Il décide de réglementer le tirage des photocopies réalisées par les associations. Les photocopies faites par les associations seront facturées comme suit :

- * Photocopie couleur A4 : 0,20 €
- * Photocopie couleur A3: 0,40 €
- * Photocopie noir et blanc A4 et A3 : gratuite

Les copies seront réalisées uniquement sur fourniture par l'association de son propre papier. Une régie sera à créer pour l'encaissement de ces produits. Point qui sera étudié au prochain Conseil Municipal Voté à l'unanimité

7, Vote du budget primitif 2016 de la commune

Le Conseil Municipal approuve et vote, par 12 voix pour, 3 contre et 0 abstention, le budget primitif 2016.

8, Vote du budget primitif 2016 du Transport scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête et vote le budget primitif 2016 du Transport Scolaire à l'unanimité.

9, Vote du budget primitif 2016 du Transport scolaire

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2016 du Multiple Rural à l'unanimité

10. Vote du budget primitif 2016 de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016 Eau et Assainissement dans son ensemble.

11, Vote des taux des taxes directes locales

Comme chaque année, a été voté le taux des 4 taxes locales relevant de la compétence commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la CFE. Considérant la baisse des dotations de l'état et l'augmentation de certaines charges, et après présentation de l'état fiscal n°1259 COM, il est proposé d'augmenter de 2 % les taux d'imposition par rapport à 2015. Pour : 12 voix, abstention : 0, contre : 3.

12, Comptes administratifs

Les comptes administratifs des transports scolaires, du Multiple rural, de l'assainissement, ont été votés à l'unanimité

Le compte administratif de la commune a été approuvé par 12 voix pour, et 3 contre.

Séance du 23 juin 2016

<u>Présents</u> : Messieurs GUARISE Jean-Claude - GAILLARD Daniel - CHEVAL Jean-Claude - HYVOZ Denis - AUMETTRE Paul - CHEDEVILLE Mathieu -

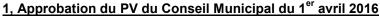
DELPY Edmond - URBAIN Alain

Mesdames CHEVAL Martine - BERBESSON Sandrine - CHATEAURET Mathilde - DOLLE Brigitte - LACHAUD Danie - MIRA Marie-Thérèse

Excusée: BOISSEAUX Christine

Absents : Néant

Secrétaire de séance : MIRA Marie-Thérèse



Le compte-rendu du dernier Conseil Municipal a été approuvé à l'unanimité.

2.Redevance occupation domaine public ERDF 2016

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du dernier recensement et de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé cidessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française et non plus sous forme d'avis au bulletin officiel, soit un taux de revalorisation de 28,60 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité et approuve la proposition faite concernant la RODP transport et distribution d'électricité, il est précisé que le calcul de cette redevance sera fait tous les ans en fonction des revalorisations applicables et que M. le Maire sera chargé de recouvrer les sommes dues par ERDF.

La commune percevra donc la somme de 197€ pour l'exercice 2016 au titre de la redevance d'occupation du domaine public.

3. Fonds de concours pour les travaux sur la voirie communautaire

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 mars 2016 décidant qu'un fonds de concours soit demandé aux communes bénéficiaires du programme voirie 2015, Monsieur le Maire propose à l'assemblée qu'un fonds de concours soit versé à la Communauté de Communes correspondant à 30% du coût des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le versement du fonds de concours à la Communauté de Communes d'un montant de 407,67€ (quatre cent sept euros et soixante-sept centimes).

4. Décision du Conseil Municipal sur la proposition n°20 du SDCI portant projet de périmètre de fusion des Syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la proposition n° 20 du **s**chéma **d**épartemental de **c**oopération intercommunale (SDCI) qui prévoit la fusion des SIAEP de Hautefort- Sainte Orse, SIAEP de la région de Condat, du SIAEP du Causse de Terrasson et du SMPEP de Terrasson, à compter du 1^{er} janvier 2017. Il précise que la commune dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de fusion, sauf à ce que son avis soit réputé favorable. Après examen du SDCI, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le schéma présenté par Monsieur le Préfet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité, à la mise en œuvre de la proposition n°20 du SDCI à savoir la fusion des SIAEP de Hautefort- Sainte Orse, de la Région de Condat, du Causse de Terrasson et du SMPEP de Terrasson.



5. Motion de soutien aux Jeux Olympiques en 2024 à Paris

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Saint-Rabier est attachée, considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024,considérant , qu'au-delà de la ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du Pays;

considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine, considérant que la commune de Saint-Rabier souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, apporte son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique. 12 voix pour ; 3 Contre

<u>6.Personnel Communal - Régime indemnitaire : Attribution de l'Indemnité</u> d'Administration et de Technicité

Il est proposé d'attribuer une Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) au profit de certains agents, afin de reconnaître leurs compétences professionnelles, leur implication dans l'amélioration du service et leurs responsabilités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de l'instauration de ce dispositif à compter du 1^{er} janvier 2016,
- décide de fixer mensuellement et par douzième la périodicité du versement de cette indemnité,
- décide d'instituer l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) au bénéfice de l'agent technique Mme Patricia LAVAUD,
- décide d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au versement de cette indemnité au budget de la collectivité.
- décide que les montants votés seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat ou subiront le même pourcentage d'augmentation.

Il est aussi précisé que l'annualisation du temps de travail demandée par le personnel communal affecté au service école, au cours d'un entretien avec Mme Martine CHEVAL, sera étudié au cours du mois d'Août pour une mise en place à la rentrée de Septembre 2016.

De plus, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident d'attribuer une gratification de 100 € à Mademoiselle Camille HUMBLET et Mademoiselle Lorie ZACCHI pour leur motivation et leur aide apportée durant leur stage.

7. Demande installation camion pizza

Madame Martine CHEVAL fait part à l'assemblée d'un courrier qu'elle a reçu de Monsieur COMBRADET Charles-Henri, domicilié à «Le Malaval» commune de SAINTE ORSE (Dordogne). Cette personne souhaite installer un camion pizzas, sur la Place des Ecoles, un soir par semaine soit le vendredi à partir de Juillet 2016. Il exercera son activité de fabrication et de vente de pizzas, sous l'enseigne FURGONE DELLA CAMPAGNA.

Il est proposé au Conseil Municipal de lui accorder un emplacement sur le domaine public.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'autoriser à l'unanimité l'installation du camion pizzas de Mr COMBRADET Charles-Henri, sur la place des Ecoles, les vendredi soir à compter de Juillet 2016.

8. Finances – Fixation des tarifs de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10/09/2010 relative à la fixation des tarifs de location de la salle des fêtes et précise qu'il conviendrait de procéder à une révision de ces tarifs. Il est proposé les tarifs suivants :

* habitants de la commune :

une journée : 60 €
½ journée : 30 €
un week-end : 120 €

* habitants des autres communes :

une journée : 180 €
½ journée : 90 €
un week-end : 350 €

Un chèque de caution, du montant de la location, sera demandé pour toute location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs ci-dessus, pour la location de la salle des fêtes, à compter du 1^{er} juillet 2016.

9. Attribution d'une subvention à l'association Condat-animantion pour le Festival Pleine nature

L'association Condat Animations, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Dordogne, a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle destinée à financer les frais liés à l'organisation du festival pleine nature 2016. A cet effet, il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à cette association destinée à co-financer ces animations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage à verser une subvention d'un montant de 200 € à l'association Condat Animations.

10. Création régie photocopies

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité nomme régisseur la personne suivante : Mme Lynda LACHAUD.

11.Projet accueil chantier solidarité jeunesses en Juillet et Août 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable sur le fait de retenir l'association Solidarités Jeunesses pour effectuer les travaux pour la restauration du four à pain de Bord, sur le versement d'une participation de 2 000 € au profit de l'association, sur la prise en charge des frais d'hébergement des intervenants pour la durée de l'intervention,

14 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention

12.Demande de subvention école de musique de Thenon

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a été saisie d'une demande de soutien financier formulée par l'école de musique de Thenon, afin de couvrir leur frais.

Monsieur le Maire propose qu'une participation de 100 € lui soit versée. Deux enfants de la commune y sont inscrits. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100 € (50€ par élève) à l'Ecole de Musique de Thenon,

13. Autorisation d'ester en justice - requête n°1600334

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Bordeaux. Ce contentieux oppose la commune aux habitants du hameau de « Les Pouges », constitués en association, suite à la délivrance d'un permis de construire pour une stabulation.

Cette requête vise l'annulation de ce permis de construire délivré au bénéfice de Monsieur LACHAUD Cédric le 24/11/2015.

Cette affaire a été enregistrée sous numéro 1600334 au greffe du Tribunal Administratif de Bordeaux. Le Conseil Municipal est amené à délibérer sur les actions à intenter au nom de la commune. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * Autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans la requête n° 1600334,
- * Désigne Maître Alain PAGNOUX, Avocat à la Cour, 18 rue de Grassi 33 000 BORDEAUX, pour assurer la défense des intérêts de la commune dans ce dossier.12 voix pour, 3 contre, 0 abstention

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à écouter Monsieur Guédon, requérant, et Madame Lachaud.

Fin de séance à 23h10		

Séance du 19 août 2016

<u>Présents</u> : Messieurs GUARISE Jean-Claude - GAILLARD Daniel - HYVOZ Denis – AUMETTRE Paul - CHEDEVILLE Mathieu – DELPY Edmond -

URBAIN Alain

Mesdames CHEVAL Martine - BERBESSON Sandrine - CHATEAURET Mathilde - DOLLE Brigitte - LACHAUD Danie - MIRA Marie-Thérèse -

Excusé: CHEVAL Jean-Claude

Absents : Néant

Secrétaire de séance : BERBESSON Sandrine

1. Démission de Madame BOISSEAUX Christine

Le Conseil municipal prend acte de la démission de Madame BOISSEAUX Christine ; son siège restera vacant et le Conseil comptera désormais 14 membres.

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2016

A la demande de M.M. Paul AUMETTRE et Edmond DELPY, le compte rendu de la réunion du 23/06/2016 a été modifié comme suit :« Suspension de la séance (10 minutes) suite à la demande de Monsieur Paul AUMETTRE pour relecture de la séance du 1^{er} avril 2016 pour en voter l'approbation, auquel s'ajoute la demande Mr Edmond DELPY ».

Le compte rendu de la réunion du 23 juin 2016 est adopté par 12 voix pour et 2 abstentions

3. Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2015

Le Conseil Municipal prend acte qu'il est disponible en mairie

4. Personnel communal

Le contrat CAE d'Angélique Allano est reconduit à raison de 24h par semaine jusqu'au 31/8/2017 Voté à l'unanimité

5, Cantine scolaire

Le tarif des repas à la cantine scolaire est augmenté de 10 centimes : Il passe de 2.20€ à 2.30€ pour les élèves

Il passe de 4.50 à 4.60 pour les adultes

Voté à l'unanimité

6.Bibliothèque municipale

Le Conseil a voté à l'unanimité la gratuité totale de l'inscription à la bibliothèque municipale

7. Jardin potager des resto du cœur

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de donner un bon d'achat de 150 € à la coopérative de La Bachellerie pour participer au projet de potager collectif des Restos du Coeur de Terrasson.

8. Contrat de prévoyance du personnel communal

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité l'avenant au contrat de prévoyance du personnel communal.

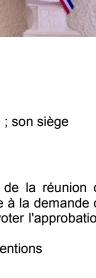
Changement de taux pour 2017 : * 2016 : 0,86 % - * 2017 : 0,95 %

9.Route de la gare

Il a été demandé par courrier par un riverain la fermeture de la route.

M.CHARPENTIER a été informé de la demande..

Une étude se fera lors d'une réunion de travail de la commission.



10.Lavoirs et fontaines

Un courrier des habitants du hameau de Clédat a été reçu en mairie sur le danger potentiel que représente la fontaine de Clédat.

Suspension de la séance afin de fournir le courrier des habitants du hameau de Clédat à M.DELPY que l'informatique a empêché d'en prendre connaissance.

Une étude se fera également lors d'une réunion de travail de la commission petit patrimoine.

11. Restriction d'eau

St Rabier a été classé en niveau 1 (alerte). Interdiction de prélèvement : 2 jours par semaine lundi et mardi dans le cours d'eau le Cern.

L'arrêté préfectoral de restriction est applicable à compter 19/08/2016 et il est disponible en mairie.

12. Départ de M. le curé MAGIMEL

Il sera remplacé par le Père Anga MBASSOA qui fera une messe le 14/09/2016 à 16 heures. Un pot d'accueil s'en suivra à la mairie.

13. Association HD Plaisir

Le Conseil a fixé à 5 € la nuitée dans le gîte communal, au lieu de 12 €, pour les membres de l'association HD PLAISIR - Dordogne, pour l'enfance malade, participant à la manifestation du 10 septembre 2016 à Saint Rabier.

9 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention

Fin de séance à 23h20		

Séance du 25 novembre 2016

<u>Présents</u>: Messieurs GUARISE Jean-Claude - GAILLARD Daniel - CHEVAL Jean-Claude - HYVOZ Denis – CHEDEVILLE Mathieu - URBAIN Alain

Mesdames CHEVAL Martine - BERBESSON Sandrine - CHATEAURET Mathilde -

DOLLE Brigitte - LACHAUD Danie - MIRA Marie-Thérèse

Excusés: M.M. DELPY Edmond— AUMETTRE Paul

Absents : Néant

Secrétaire de séance : MIRA Marie-Thérèse



Le Conseil a approuvé à l'unanimité le Compte-rendu du Conseil du 23/6/2016

2,Désignation délégués au SIAEP du Périgord Est

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acceptation des statuts du SIAEP du Périgord Est issu de la fusion du SIAEP de Hautefort- Sainte Orse, SIAEP de la région de Condat, du SIAEP du Causse de Terrasson et du SMPEP de Terrasson. Il invite le Conseil Municipal à désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants pour siéger au SIAEP du Périgord Est :

- Délégué titulaire : Mr Jean-Claude CHEVAL,
- Délégué suppléant : Mr Denis HYVOZ

3. Mise en place containers semi-enterrés

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande d'installation de colonnes semienterrées pour le stockage des ordures ménagères, verre, plastique et papier avait été déposée auprès de Monsieur le Directeur du Sirtom de la Région de Brive.

A ce jour, cette installation des fûts n'a pas été réalisée. La commune aura à sa charge le financement de la partie équipements : la cuve béton du conteneur semi enterré et les travaux de génie civil.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, 12 voix pour, le Conseil Municipal décide de valider le projet d'installation de colonnes semi-enterrées, et d'approuver le lancement de la phase d'étude du projet.

Monsieur le Maire ajoute que des conteneurs de tri vont être implantés sur le hameau de Bord à l'intersection de la route de Châtres et du chemin des Pouges.

4.SIVOS d'Excideuil – Participation aux frais de transport

Monsieur le Maire présente la demande formulée par le SIVOS Excideuil pour une participation aux frais de transport scolaire vers le collège Giraut de Borneil.

En effet, deux élèves de Saint-Rabier sont transportés par la ligne de transport scolaire gérée par le SIVOS Excideuil. La participation demandée s'élève à 30,35€ par élève et par trimestre sur 3 trimestres également.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le paiement de cette participation aux frais de transport scolaire pour l'année 2015/2016.

5. Renouvellement de l'adhésion au CDAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la création en Février 1992 du Comité Départemental d'Action Sociale de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion. Il rappelle les statuts de cet organisme et prie l'assemblée de bien vouloir délibéré sur le renouvellement de l'adhésion de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renouvelle l'adhésion de la collectivité au Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS) et s'engage à inscrire au budget 2017 le montant total de la cotisation



6. Régime indemnitaire 2016

Vu le Code Général des Collectivités territoriale.

Vu la loi nº 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 20;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88 et 111 ;

Vu le décret n° 91-875 du 06 septembre 1991 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfectures ;

Vu l'arrêté interministériel du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité.

Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2012 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfecture;

Vu les crédits inscrit au budget ;

Considérant la diversité des textes et leur constante évolution ;

L'assemblée délibérante,

* **DÉCIDE** à l'unanimité de verser une indemnité d'exercice des missions des préfectures au profit des personnels suivants, selon les taux moyens réglementaires en vigueur et les coefficients multiplicateurs votés ciaprès :

Filières	Grade	Montant annuel	Coefficient De variation
Technique	Adjoint technique 2è classe	1 143 €	0,8 à 3
Administrative	Agent administratif 2è classe	1 153 €	0,8 à 3

^{*} **Décide de verser** une indemnité d'administration et de technicité (IAT) par référence

à celle prévue par le décret n⁰2002-61 susvisé au profit des personnels fonctionnaires ou agents non titulaires relevant des cadres d'emplois suivants, selon les montants votés ci-après :

Filières	Agent	Montant annuel	Coefficient multiplicateur
Technique	Adjoint technique 2è classe	451,98€	1
Administrative	Agent administratif 2è classe	451,98 €	1
Technique	Agent technique contractuel	451,98 €	1

^{*} **DECIDE** d'inscrire au budget le crédit nécessaire au mandatement de ces primes résultant du produit entre les montants de référence annuels fixés par arrêté ministériel et les coefficients y afférents,

7. Annualisation du temps de travail des agents municipaux travaillant à l'école

Retour favorable du dossier du centre de Gestion.

Patricia Lavaud: 33h/semaine

Marie-Jeanne Sauvage: 32h30/semaine

Valérie Baptista : : 31h/semaine

Voté à l'unanimité

8. Prime de fin d'année au personnel ;

IAT pour Angélique ALLANO et IEMP pour les autres employés Voté à l'unanimité

9.Redevance d'occupation du domaine public 2016 de France Télécom

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Code des Postes et Télécommunications prévoit une redevance pour l'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécommunication. Il donne lecture des tarifs 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 12 voix pour :

fixe les tarifs 2016 et mandate Monsieur le Maire pour qu'il recouvre la somme correspondante.

10. Association Rando Club Ripérien - Acceptation don

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Rando Club Ripérien a cessé son activité. Lors de la réunion de l'assemblée générale en date du 18/02/2016, elle a prononcé à l'unanimité sa dissolution et, dans le cadre de cette dissolution, a décidé de faire don à la commune d'une somme de 443,28 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 12 voix pour, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser ce don d'un montant de 443,48 €

11.Charte 0 pesticide - Adhésion à la charte initiée par le CDD24 et sollicitation de l'aide financière auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour supprimer l'usage des pesticides dans la commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la « Charte 0 pesticide ».

- . Les démarches engagées au niveau européen pour diminuer la présence et l'utilisation des produits chimiques, notamment des pesticides, et au niveau national à travers le Grenelle de l'Environnement et le plan Ecophyto 2018, interpellent chaque collectivité dans sa gestion des espaces verts.
- . La Charte « 0 pesticide » propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics en supprimant les pesticides.
- . Les objectifs visés concernent la protection de la santé des personnels chargés de l'entretien et des habitants fréquentant ces espaces publics, des ressources naturelles et de la biodiversité (faune et flore).
- . L'engagement de la commune dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formation, d'information de la population, d'études sur les milieux naturels de la commune et à l'élaboration d'un plan et de méthodes d'entretien sans pesticides.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la suppression des pesticides sur la commune, adopte le règlement et sollicite l'adhésion de la commune à la Charte « 0 pesticide ». Il décide également de solliciter une aide financière auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne pour supprimer l'usage des pesticides dans la commune.

Pour: 11 voix Abstention: 1 voix

12. Défense des intérêts de la commune de Saint Rabier dans le dossier n°1604416

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Tribunal Administratif de Bordeaux a été saisi et qu'a été déposée une requête pour non communication de documents administratifs.

Monsieur le Maire ajoute qu'il convient de débattre de cette procédure afin de défendre au mieux les intérêts de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il convient que la commune soit représentée et défendue dans cette affaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la défense de la commune devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le maire pour ester en défense dans cette affaire,
- de désigner un cabinet d'avocats à effet de représenter et défendre les intérêts de la commune.

13. Projet d'animation du site Natura 2000

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'animation du site Natura 2000. Cette nouvelle phase d'animation s'étalera sur une période de trois ans.

Il est proposé aux communes d'Azerat et de Saint Rabier de devenir « structure porteuse » de ce projet, pour un coût s'élevant à environ 12 000 € dont 20 % resteraient à la charge de structure. Cette animation s'articulerait autour de plusieurs axes :

- une phase d'animation de la charte et des contrats signés,
- l'obtention de nouveaux contrats,
- une phase de préparation de la prochaine campagne MAEC
- une phase de suivi des populations de chauves-souris,
- la conduite d'actions de sensibilisation.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce programme d'animation du site Natura 2000 pour la période des trois ans à venir.

Le Conseil Municipal, (10 voix contre et 2 abstentions), donne un avis défavorable à la proposition.

14. Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de travaux fournitures, services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité.

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la commune fait déjà partie du groupement de commande régional crée en 2013 par les syndicats départementaux d'Energies et l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies,

Considérant que l'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique nécessitent d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commande en convention constitutive pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) demeure le coordonnateur du groupement,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que ce groupement présente toujours un intérêt pour la commune de Saint Rabier au regard de ses besoins propres et qu'il en sera ainsi passé des marchés ou des accords-cadres par le Gouvernement.

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 abstention :

de confirmer l'adhésion de la commune de Saint Rabier au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée de deux ans, soit du 01/01/2018 au 31/12/2019,

d'autoriser Monsieur le Maire pour signer la nouvelle convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois ...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité,

d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive,

de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la collectivité de Saint Rabier est partie prenante,

de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la collectivité de Saint Rabier est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Fin de séance 23h45

Séance du 16 décembre 2016

<u>Présents</u>: Messieurs GUARISE Jean-Claude - GAILLARD Daniel - CHEVAL Jean-Claude - - HYVOZ Denis - AUMETTRE Paul- CHEDEVILLE Mathieu - DELPY Edmond - URBAIN Alain

Mesdames CHEVAL Martine - BERBESSON Sandrine - - DOLLE Brigitte - LACHAUD Danie - MIRA

Marie-Thérèse

Excusés: CHATEAURET Mathilde

Absents : Néant

Secrétaire de séance : LACHAUD Danie

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25/11/2016

12 voix pour et 2 abstentions

2,Instauration du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique au 1er janvier 2017

La Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, par délibération en date du 06 décembre 2016, a décidé de changer de régime fiscal et à opter pour le régime de fiscalité professionnelle unique (FPU) au 1^{er} janvier 2017.

Dans ce régime, la Communauté de communes se substitue progressivement aux communes pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle.

Le groupement perçoit le produit des impositions économiques des communes regroupées, vote le taux de la CFE et décide des exonérations.

L'instauration de ce régime fiscal s'accompagne obligatoirement du versement d'attributions de compensation aux communes membres, de sorte à neutraliser les effets des transferts de ressources et de compétences à la date de la fusion.

Vu les éléments précédents, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour décide l'instauration du régime de la fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2017.

3. Prescription de l'élaboration d'un plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort a décidé de travailler à l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal sur l'ensemble de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2017. Ce document sera établi en plusieurs étapes : un diagnostic, la définition des enjeux du territoire, l'étude des orientations générales et opérationnelles du projet et l'établissement des dispositions réglementaires (zonage) qui en seront la traduction. Ce travail est programmé sur trois ans et sera conduit par Mr Lionel LABBE, chargé de mission auprès de la Communauté de Communes.

Il constituera un document d'urbanisme unique commun à toutes les communes de la Communauté de Communes mais chaque maire restera compétent en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme sur sa commune. Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis sur le transfert proposé.

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'élaboration d'un plan Local d'urbanisme Intercommunal.

4. Adoption statuts du SIAEP du Périgord Est

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, le Conseil Municipal **accepte** l'adoption des statuts du SIAEP du Périgord Est issu de la fusion des SIAEP de Hautefort, Sainte Orse, Région de Condat, Causse de Terrasson et SMPEP Terrasson.

5. Définition de l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, des compétences relevant de chacun des groupes suivants :

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Développement économique

Compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 14 voix pour, approuve la définition de l'intérêt communautaire des compétences de la CCTPNTH telle que présentée ci-dessus, et précise que cette définition de l'intérêt communautaire sera applicable au 1^{er} janvier 2017.

6. Fermeture bureaux de poste le lundi

Monsieur le maire présente un projet provenant du Directeur de la poste du secteur de Terrasson concernant la modification des horaires et jours d'ouverture du bureau de poste de Thenon.

A partir du 2 janvier 2017, les horaires d'ouverture du bureau se poste seraient les suivants :

- du mardi au vendredi : 9h-12h et de 13h30-16h30
- le samedi: 9h-12h

Les changements d'horaires les après-midis soit le passage de 13h45-17h00, ouverture actuelle, aux nouveaux horaires 13h30-16h30, ne pose pas de problème majeur.

Par contre, la suppression de l'ouverture du lundi est d'une incohérence inconcevable et nous devons nous y opposer catégoriquement.

En effet, il n'y a plus qu'un seul guichet ouvert à Thenon au lieu de deux et le matin nous pouvons observer une file d'attente importante, décourageant nos administrés de se rendre à la Poste et créant ainsi un climat d'énervement non compatible avec des relations normales entre le personnel et les usagers de la Poste. Ce changement ne peut que favoriser le désintérêt des usagers pour ce service public et entraîner à court ou moyen terme une diminution importante du recours à ce service.

De plus, la fermeture de l'accueil les lundis matin sur les différents bureaux du secteur (Rouffignac, Le Lardin St Lazare, St Pierre de Chignac, Hautefort) aura pour conséquence, l'ouverture d'une seule agence postale sur l'axe Périgueux-Terrasson, engendrant une rupture du principe de continuité et d'égalité des administrés devant ce service public. Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, par 14 voix pour, le Conseil Municipal s'oppose au projet de fermeture de la Poste le lundi.

7.Télétransmission des actes des Collectivités Territoriales à la Sous-Préfecture de Sarlat

Dans le cadre de la loi n ° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139, et le décret n ° 2005-324 du 07 avril 2005 pris pour son application, autorisant la transmission des actes des collectivités par voie électronique.

Considérant donc ces instructions de l'Etat en ce qui concerne le déploiement de la dématérialisation et du contrôle des actes administratifs et des documents budgétaires,

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la signature d'une convention avec les services de l'Etat pour l'envoi dématérialisé des différents actes cités ci-dessus dans un souci d'efficacité, d'économie de papier, de frais d'affranchissement et de gain de temps, à compter de l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour :

Autorise le Maire à signer avec l'État la convention portant protocole et mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités territoriales en ce qui concerne la télétransmission des actes suivants : Délibération du Conseil Municipal, Arrêtés du Maire, Documents budgétaires. **Précise** que le dispositif de télétransmission utilisé sera SRCI.

8. Réforme délivrance cartes d'identités

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a récemment été informé de la mise en place, à compter du 1^{er} trimestre 2017, d'un nouveau dispositif pour l'instruction et la délivrance des cartes nationales d'identité. Cette réforme s'inscrit dans le cadre du « plan préfectures nouvelle génération »

Bulletin Municipal Années 2015/2016

qui vise à inscrire les préfectures dans l'avenir des territoires en repensant les missions et en mobilisant les nouvelles technologies.

La procédure de délivrance des cartes nationales d'identité sera simplifiée et traitée selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Pour faciliter la mise en œuvre de cette évolution, l'Etat accompagnera financièrement les communes par le biais de la DETR.

Ainsi en disposant d'un équipement basique, ordinateur, accès internet, la mairie pourra permettre à l'usager d'effectuer sa pré-demande de CNI en ligne et elle sera transmise via une application sécurisée appelée TES (Titres électroniques sécurisés).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononce quant à cette réforme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à l'installation en mairie d'un poste informatique, au profit des usagers.

Fin de séance à 10h45

LES ELECTIONS en 2015 :





LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES

RESULTATS A SAINT RABIER ET DANS LE CANTON HAUT PERIGORD NOIR

1^{ER} TOUR

	SAINT-RABIER	HT PERIGORD NOIR
Nombre d'inscrits	431	11432
Nombre de votants	295	7373
Taux de participation	68,45%	64,49%
Votes blancs en % des votes exprimés	3,73%	3,68%
Votes nuls en % des votes exprimés	1,02%	2,48%

Candidats	% voix commune	% voix canton	Statut
Francine BOURRA et Dominique BOUSQUET Union de la Droite	26,33%	37,36%	Ballotage
Nadine ELOI et Serge PÉDENON Parti Socialiste	40,21%	34,61%	Ballotage
Mathieu ALLARD et Laetitia AUDINETTE Front National	18,86%	17,23%	
Jean-Paul ROBERT et Viviane ROUX Front de Gauche	14,59%	10,80%	

2EME TOUR

	SAINT-RABIER	HT PERIGORD NOIR
Nombre d'inscrits	431	11431
Nombre de votants	300	7717
Taux de participation	69,61%	67,51%
Votes blancs en % des votes exprimés	7,00%	5,16%
Votes nuls en % des votes exprimés	2,67%	4,22%

Candidats	Voix St Rabier	voix canton	Statut
Francine BOURRA et Dominique BOUSQUET Union de la Droite	115 42,44%	3506 50,14%	Elu
Nadine ELOI et Serge PÉDENON Parti Socialiste	156 57,56%	3487 49,86%	

LES ELECTIONS REGIONALES

RÉSULTAT PREMIER TOUR					
Tendance	Tête de liste	Voix	%Voix	Voix	%Voix
		St Rabier	St Rabier	Région	Région
Union de la Gauche	M. Alain ROUSSET	91	38,24%	628 667	30,39%
Front National	M. Jacques COLOMBIER	66	27,73%	480 621	23,23%
Union de la Droite	Mme Virginie CALMELS	27	11,34%	562 500	27,19%
Front de Gauche	M. Olivier DARTIGOLLES	22	9,24%	100 380	4,85%
Europe-Ecologie-Les Verts	Mme Françoise COUTANT	11	4,62%	115 782	5,60%
Divers gauche	M. Joseph BOUSSION	11	4,62%	38 315	1,85%
Debout la France	M. Yvon SETZE	5	2,10%	69 276	3,35%
Divers gauche	M. Nicolas PEREIRA	2	0,84%	24 964	1,21%
Extrême gauche	M. Guillaume PERCHET	2	0,84%	29 206	1,41%
Divers	M. William DOUET	1	0,42%	19 050	0,92%
	-		ı		
Nombre d'inscrits			437	4 268 933	
Nombre de votants		255	2 175 858		
Taux de participation	58,35% 50,97%		50,97%		
Votes blancs (en % des vote	es exprimés)	1,57% 2,66%		2,66%	
Votes nuls (en % des votes o	exprimés)		5,10%	2,26%	

	RÉSULTAT SECON	ND TOUK				
Tendance	Tête de liste	Voix St Rabier	%Voix St Rabier	Voix Région	%Voix Région	
Union de la Gauche	Gauche M. Alain ROUSSET 145 55,34		55,34%	1 037 371	44,27%	
Union de la Droite	Mme Virginie CALMELS	54	54 24,05% 798 63 27,73% 507		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
Front National	M. Jacques COLOMBIER	63				
	'					
Nombre d'inscrits		437 4 268 933				
Nombre de votants			290 2 466 37			
Taux de participation		66,36% 57,78%				
Votes blancs (en % des	9 :	9 = 3,10%% 2,56%				
Votes nuls (en % des votes exprimés)			9 = 6.55%	2,43%		



Recensement de 2010 à 2014

597 habitants à Saint-Rabier

Naissances en 2015

Edward , Bruce Carver né le 12 février 2015 à Périgueux

Elsa Aumettre née le 5 mars 2015 à Périgueux

Largho, Fabien, Pierre, Philippe, Henri, Marie **De Lingua de Saint Blanquat** né le **10 juin 2015** à Périgueux

Nathanaël, François, Charles Duclaud né le 27 octobre 2015 à Périgueux Margaux Charrière née le 27 octobre 2015 à Périgueux

Naissances en 2016

Mya Chaize née le 13 mars 2016 à Périgueux Arthur Chemin Davaille né le 31 mai 2016 à Périgueux Hadriel Delimesle Chiapello né le 13 juillet 2016 à Périgueux

Mariages en 2015

René GOUZON et Danie Lachaud se sont mariés le 11 juillet 2015
Thomas BRUNETEAU et Samia MRABBAJ se sont mariés le 1^{er} août 2015
Aurélie DURAND et Elodie DOMINGUEZ se sont mariées 29 août 2015
Julien SGUERZI et Aurélie VIELLEPEAU se sont mariés le 5 septembre 2015

Mariages en 2016

Joffrey JOTTERAND et Cathy JELY se sont mariés le 23 avril 2016

Jean-Jacques LEONARD et Arlette SAURET se sont mariés le1er octobre 2016

Décès en 2015

Noël GAILLARD est décédé le 11 janvier 2015 à Saint-Rabier Bachir MAHEUT est décédé le 26 mars 2015 à Saint-Rabier Gaston LAPEYRE est décédé le 16 avril 2015 à Périgueux André BERNARDINI est décédé le 17 novembre 2015 à Saint-Rabier Attulio ANTONINI est décédé le 17 novembre 2015 Brive La Gaillarde

Décès en 2016

Serge LASCAUX est décédé le 16 janvier 2016 à Périgueux Marie BEAUVIEUX est décédée le 7 février 2016 à Périgueux Gilbert LEBARON est décédé le 19 juin 2016 à Mallemort de Provence Simone HYVOZ est décédée le 21 mai 2016 à Saint-Rabier

LE VILLAGE



La mairie



Lynda Lachaud vous accueille : Le lundi et le mercredi : de 14h à 18h

Le mardi et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Permanences tous les **samedi matin** de 10h30 à 12h par les adjoints Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

Contact:

Téléphone: 05 53 50 61 15

Courriel: mairie.saintrabier@wanadoo.fr

Site: www.saint-rabier.fr



Notre Marianne

En 2015, Marianne est arrivée : elle préside à toute la vie de la Mairie, Les premières représentations d'une femme à bonnet phrygien, symbole de la Liberté et de la République, apparaissent sous la Révolution française, mais ce n'est qu'à partir de juin 1848 que le prénom de "Marianne" commence à être donné de façon clandestine pour désigner la République. Son buste commence à apparaître dans les mairies après 1877, en remplaçant les bustes de Napoléon III.

Au XXe siècle, toutes les mairies se dotent progressivement d'un buste de Marianne.

La bibliothèque municipale



Elle est ouverte le lundi de 13h30 à 17h Les mercredi de 14h à 16h le jeudi de 10 à 12h le vendredi de 18h à 20h et le samedi de 14h à 16h

Téléphone: 05 53 42 22 28 / 05 53 50 61 15 **Courriel**: <u>bibliotheque.saintrabier@orange.fr</u> voir les informations sur le site: <u>www.saint-rabier.fr</u>

Les inscriptions sont encore payantes mais seront gratuites en 2017
des DVD font leur entrée
un grand rayon de romans policiers est installé
ainsi que tous les romans du terroir réunis dans une colonne dédiée.
Sont organisés des Bibliodèjes les derniers mercredis du mois pour parler des livres, en lire des passages et échanger autour de brioches, meringues café et thé!

L'Ecole

Personnel enseignant en 2015 et 2016

Clémentine Vila, directrice à la rentrée en 2015 et enseignante en CM1/CM2

Hélène Deffarge, directrice, enseignante en CM2 à la rentrée 2016

Laure Bellanger, enseignante en CE2 et CM1

Christine Perrier, enseignante en CE1/CE2

3 classes (CE1 – CE2 – CM1 – CM2), c'est-à-dire de 70 à 75 élèves

en Regroupement Pédagogique Intercommunal (Maternelles et CP) avec l'école de La Bachellerie.

Le nouveau restaurant scolaire et la salle d'activités ont été inaugurés le 17/10/2015





Réfectoire et cuisine mis aux normes et opérationnels en mai 2015, premier déjeuner le 5/5/2015.



Patricia Petitjean-Lavaud et Marie-Jeanne Sauvage : cuisine et surveillance

Valérie Baptista, bus, surveillances, cantine, bibliothèque

Angélique Allano, cuisine, surveillance, bibliothèque, accueil du matin

Le parking de l'école a été aménagé pour la sécurité des enfants à la rentrée 2015 en concertation avec l'ATD, les parents d'élèves, les enseignants, les transports Chèze et la bibliothèque: stationnement réservé aux enseignants et aux bus scolaires.

Le Temps périscolaire (les TAP) ont lieu les mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30. Il y a dans l'école une grande motivation de la part des animateurs qu'ils soient rémunérés ou bénévoles. A chaque fin de période, ils se réunissent et préparent la période suivante en faisant le bilan des activités proposées et celles à venir.

De nombreuses activités sont proposées aux élèves :

Année scolaire 2014-2015 EN 2015

7 1111100 00010				
6 séances du 6/01 au 13/02				
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Mardi 6/1-13/1-20/1-27/1 3/2-10/2	<u>Livres-jeux</u>	<u>Livres-Objets</u>	<u>Mandalas</u>	Créations en flocons végétaux
Jeudi 8/1-15/1-22/1-29/1 5/2-12/2	Rugby	Créations en flocons végétaux	<u>Yoga</u>	<u>Mandalas</u>
Vendredi 9/1-16/1-23/1-30/1 6/2-13/2	<u>Origami</u>	<u>Basket</u>	Créations printanières en papier	Expression scénique Chants et danses

7 séances du 3/03 au 17/04

<u> </u>		_		_
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Mardi 3/3-10/3-17/3-24/3- 31/3 7/4-14/4	ETRE BIBLIOTHE CAIRE	FRESQUE	<u>F00</u>	<u>TRICOT</u>
Jeudi 5/3-12/3-19/3-26/3 2/4-9/4-16/4	<u>BASKET</u>	TRICOT	CREATION DE MASQUES	YOGA
Vendredi 6/3-13/3-20/3-27/3 3/4-10/4-17/4	ORIGAMI	RUGBY	JEUX DE SOCIETE	CHOREGRAPHIE DANSE

PLANNING TAP PERIODE 5 du 5/	/ 05 au	13//
------------------------------	----------------	------

			,	
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Mardi 5/5-12/5-19/5- 26/5 2/6-9/6-16/6-23/	Contes et mythologies	Crochet et point de croix	Football	Sculptures sur ballons
Jeudi 7/5-21/5-28/5 4/6-11/6-18/6- 25/6 – 2/7	Basket	Sculptures sur ballons	Créations manuelles en bois	Yoga
Vendredi Mercredi 6/5 22/5-29/55/6- 12/6-19/6-26/6- 3/7	Créations manuelles en bois	Rugby	Origami	Zumba

ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Du jeudi 3/9 au vendredi 18/12 2015 PLANNING TAP PERIODE 1				
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Mardi 8/9-15/9-22/9-29/9 6/10-13/10 3/11-10/11-17/11- 24/11 1/12-8/12-15/12	Réalisation d'un herbier	Chants-chorale	<u>Yoga</u>	Multisports Ballons, cerceaux, gym
Jeudi 3/9-10/9-17/9-24/7 1/10-8/10-15/10 5/11-12/11-19/11- 26/11 3/12-10/12- 17/12	Cuisine	Expressions scéniques	<u>Chants-</u> <u>Chorale</u>	Initiation à l'italien
Vendredi 4/9-11/9-18/9-25/9 2/10-9/10-16/10 6/11-13/11-20/11- 27/11 4/12-11/12- 18/12	Multisports Ballons, cerceaux, gym	Objets créatifs Tissus et autres	<u>Théâtre</u>	<u>Chants et</u> <u>danses</u>

PLANNING TAP PERIODE 2 Du mardi 5/1/2016 au vendredi 12/2/2016

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Mardi 5/1-12/1-19/1- 26/1 2/2-9/2	Mises en scènes autour de l'histoire	<u>Yoga</u>	<u>Illustrations</u>	<u>Objets</u> <u>créatifs</u>
Jeudi 7/1-14/1-21/1- 28/1 4/2- 11/2	<u>Judo</u>	Comme au temps de la préhistoire	Jouer en italien	<u>Chants-</u> <u>chorégraphie</u>
Vendredi 8/1-15/1-22/1- 29/1 5/2-12/2	Jouer en anglais	Objets créatifs	<u>Mullti-sports</u>	<u>Cuisine</u>

PLANNING TAP PRERIODE 3 Du mardi 1/3/2016 au vendredi 8/4/2016				
	Groupe 1 : CM1/CM2	Groupe 2 : CE1/CE2	Groupe 3 : CM1/CM2	Groupe 4 : CE1/CE2
Mardi 1/3-8/3-15/3- 22/3-29/5/4	<u>La vie des</u> <u>mots</u>	<u>Dessin -</u> <u>Illustration</u>	Activités autour de l'histoire	<u>Yoga</u>
Jeudi 3/3-10/3- 17/3-24/3- 31/3 7/4	Objets créatifs	<u>Cartonnage</u>	<u>Judo</u>	<u>Cuisine</u>
Vendredi 4/3-11/3- 18/3-25/3 1/4-8/4	Jeux en anglais	<u>Multisports</u>	<u>Objets</u> <u>créatifs</u>	<u>Chants</u>

Voici l'organisation des TAP pour la 3ème période : l'ensemble des animateurs a décidé de répartir les élèves par niveau CE1/CE2 et CM1/CM2 afin de pouvoir réaliser des activités plus en adéquation avec l'âge, le niveau et les centres d'intérêt des enfants. Et moins de frustration pour ceux qui n'ont pu choisir un groupe alors que d'autres en ont choisi un. Les élèves changeront de groupe à la prochaine période. Nous ferons bien évidemment un bilan de cette nouvelle organisation avant les vacances de printemps.

PLANNING TAP PERIODE 4 Du mardi 26/4/2016 au mardi 5 /7/2016				
	Groupe 1 : CE1/CE2	Groupe 2 : CM1/CM2	Groupe 3 : CE1/CE2	Groupe 4 : CM1/CM2
Mardi 26/4 3/5-10/5- 17/524/5/31/5 7/6-14/61/6- 28/6 5/7	<u>Multisports</u>	<u>Yoga</u>	<u>Dessin -</u> <u>Illustration</u>	Expression scénique
Jeudi 28/4 5/5 -12/5- 19/5-26/5 2/6-9/6-16/6- 23/6-30/6	<u>Judo</u>	<u>Multisports</u>	<u>Cartonnage</u>	<u>Cuisine</u>
Vendredi 29/4 6/5 -13/5- 20/5-27/5 3/6-10/6-17/6- 24/6 1/7	Objets créatifs	Expression scénique	Jeux en anglais	Etre journaliste

	Groupe 1 : CE1/CE2	Groupe 2 : CM1/CM2	Groupe 3 : CE1/CE2	Groupe 4 : CM1/CM2
Mardi 26/4 3/5-10/5- 17/524/5/31/5 7/6-14/61/6- 28/6 5/7	<u>Multisports</u>	<u>Yoga</u>	<u>Dessin -</u> <u>Illustration</u>	Expression scénique
Jeudi 28/4 5/5-12/5-19/5- 26/5 2/6-9/6-16/6- 23/6-30/6	<u>Judo</u>	<u>Multisports</u>	<u>Cartonnage</u>	<u>Cuisine</u>
Vendredi 29/4 6/5-13/5-20/5- 27/5 3/6-10/6-17/6- 24/6 1/7	Objets créatifs	Expression scénique	Jeux en anglais	Etre journaliste

	Groupe 1 : CE1/CE2	Groupe 2 : CM1/CM2	Groupe 3 : CE1/CE2	Groupe 4 : CM1/CM2
Mardi 8-15-22-29/11 613/12	MANDALAS & YOGA	CARTONNAGE	CHANTS	AUTOUR DE L'HISTOIRE
Jeudi 3-10-17-24/11 1-8- 15 /12	PREHISTOIRE	PATISSERIES ET FRIANDISES	MULTISPORTS	CHANTS
Vendredi 4-11-18-25/11 2-9-16/12	JEUX EN ANGLAIS	ORIGAMI OBJETS CREATIFS	CREER UN LIVRE	EXPRESSION SCENIQUE

La Commune et ses hameaux

Le monument aux Morts et le four à pain de Bord

Agents techniques pour l'entretien de la voirie, des espaces verts et du patrimoine de la commune : Philippe Chateauret et Jean-Jacques Foncy du 2 mai 2015 au 30 avril 2016 en contrat CAE.

En 2015, une formation de formateurs avait eu lieu à Saint-Rabier avec l'Association Solidarités Jeunesse : les jeunes pour nous remercier de notre accueil dans le gîte et dans la salle du Conseil ont nettoyé le Monument aux Morts, restauré la grille qu'ils ont repeinte et dont ils ont repeint en doré les pointes.

En 2016, l'équipe du chantier international organisé toujours par l'Association Solidarité Jeunesse encadrée par Bernard Allano qui en plus de ses compétences techniques a été patient, pédagogue et très



généreux et humain, a remonté le four à pain de Bord avec beaucoup de motivation et d'envie pour mettre en valeur le patrimoine de notre village. C'était une promesse de campagne et nous sommes heureux de pouvoir en septembre 2016 y faire la 1^{ère} fête du pain. Le hameau s'est mobilisé et la fête fut un grand succès! En mai, un groupe de jeunes et de moins jeunes avait refait le toit et les joints à l'intérieur!!











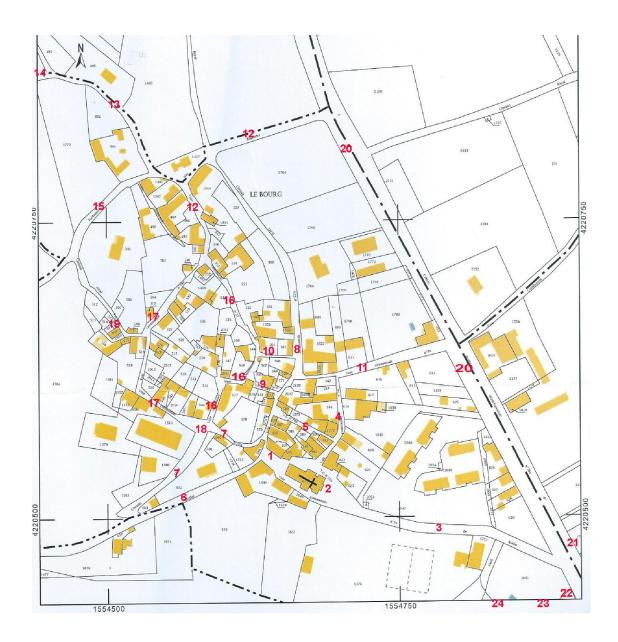


L'odonymie ou les noms des rues dans le bourg



Une commission a été créée au printemps 2016 de plus de 20 personnes et chaque rue et venelle du bourg a été passée en revue du point de vue de son histoire, de ses habitants, de son origine. Les plaques ont pris du retard car nous avons eu le sentiment qu'elles ne correspondaient pas à ce que nous en attendions mais tout est prêt et sera posé en 2018.

Un petit dictionnaire des noms des rues du bourg de Saint-Rabier a été écrit avec des documents prêtés par la population, des documents des archives. Nous le mettrons en ligne et le proposerons aux ripériens : ainsi, les générations futures sauront-elles pourquoi la nôtre a choisi tel ou tel nom pour chacune de nos rues.



- 1. Place de l'Eglise
- 2. Place du Souvenir
- 3. Promenade du Prioulat
- 4. Rue du Pensionnat
- 5. Rue Abbé Georges Lapouge
- 6. Route de la Font del Pey
- 7. Côte des Terrasses

7 bis. Raidillon de l'Ormeau

- 8. Rue des Artisans
- 9. Dévalée des Gouyats
- 10. Venelle des Lavandières
- 11. Avenue de La Marche
- 12. Rue de l'Espitalet

- 13. Route de Bravev
- 14. Chemin des Crozes
- 15. Route de Fontmerley
- 16. Rue de l'Ancien Presbytère
- 17. Rue Château du Roy
- 18. Esplanade de l'Ormeau
- 19. Sentier des Rocs
- 20. Avenue de l'Europe
- 21. Chemin des Chapouleix
- 22. Voie romaine
- 23. Place des Ecoles
- 24. Les Eyzines St Georges
- 25. Rue de Carcassou

Un exemple à la lettre B du Dictionnaire des noms des rues du Bourg de Saint-Rabier



BRAVEY (Route de)

- ❖ Commence Rue de l'Espitalet et finit Route de Bugeade
- ❖ Dans l'opuscule de Monsieur Michel Rateau, Petite histoire toponymique de Saint-Rabier en Périgord, lieux habités ou ayant été habités, réalisé en 2007; on voit que Bravey viendrait d'un « nom de personne anglo-saxon plutôt courant. Il dérive de l'adjectif brave emprunté au français brave issus du roman brabus pour le latin



barbarus par l'intermédiaire de *barbarus* qui vient du grec βάρδαρος qui a le sens d'étranger, qui n'est pas grec ; le sens premier de ce mot n'a rien à voir avec le sens actuel mais signifie tout simplement étranger, s'applique à la langue étrangère également. Avec la prise du château par les Anglais au XIVème siècle, on peut partir de cette origine. Bravey serait donc un nom de lieu d'origine patronymique régionale. Bravey connait aussi la variante Bravet qui est en occitan un diminutif de *brave*, c'est-à-dire *honnête*, *accommodant*, *doux*, *bon*, *aimable*, *sage*, *raisonnable*, *bien portant et même en Périgord*, *bien habillé*.

- ❖ Parole de Ripérien : Champs où poussaient les morilles avant la construction des maisons. Il y avait beaucoup de vignes avant le phylloxéra. La maison la plus ancienne est celle où habite aujourd'hui la famille Vergnon, puis celle de Daniel Granger, puis celle de M. et Mme Dutheil, et la 4ème, celle de la belle-mère de Pierre Granger qui est aujourd'hui la 1ère en montant à droite.
 - ❖ Autre parole de Ripérien : ce toponyme vient plutôt du patois : Kébravey ! : Que c'est beau ! Cela au regard de la vue magnifique !

Le cimetière



Le mur du cimetière communal a été remonté à l'ancienne par l'Entreprise Roche, Jean-Claude Cheval et Philippe Chateauret, qui a restauré aussi le mur à l'intérieur entre les deux niveaux du cimetière ainsi que l'escalier. Un second point d'eau a été installé.

La salle des Fêtes

a été repeinte tant à l'extérieur qu'à l'intérieur après la sécheresse de 2011, une fois que les fissures ont été colmatées. Groupama a pris en charge la plus grande partie du coût de cette restauration.

Le Nouveau Ripérien

Il y avait eu 4 numéros en 2014 et les 12 numéros de 2015 et 2016 ont procuré au comité de rédaction beaucoup de plaisir dans l'écriture, la recherche des sujets, la composition, la mise en pages, avec toujours la même envie aussi d'informer chacun et ce comité espère que les lecteurs en ont autant en se penchant sur ses pages!

Le site de la commune

Il annonce chaque mois les manifestations , les conseils municipaux, les dernières infos, les dates de la benne à ordures

met en ligne ce bulletin et le journal.

met en ligne le budget,

les compte-rendu des Conseils Municipaux,

les nouvelles de la bibliothèque,

les actualités du SIRTOM

la programmation des manifestations de l'année en cours

les locations et les ventes à St Rabier des personnes qui nous les communiquent

les programmes des associations

les démarches administratives

les numéros d'urgence Il vous présente

les élus

le personnel communal

les délégués aux commissions

les entreprises de St Rabier

les exploitations agricoles

les lieux d'accueil et d'hébergement touristique

un lien pour le blog de l'école

le programme des TAP

toutes les associations

Une boîte de suggestions vous est ouverte ; vous pouvez également faire des commentaires. Vous avez une belle histoire du village à partager avec ses habitants : nous l'y mettrons

Numéros d'urgence



Mairie: 05 53 50 61 15

Le Maire, Jean-Claude GUARISE: 06 30 19 14 81

 $\begin{array}{llll} \textbf{1}^{\text{er}} \text{ adjoint,} & \text{Daniel GAILLARD:} & 06 \ 89 \ 74 \ 25 \ 63 \\ \textbf{2}^{\text{ème}} \text{ adjoint,} & \text{Martine CHEVAL:} & 06 \ 07 \ 50 \ 47 \ 87 \\ \textbf{3}^{\text{ème}} \text{ adjoint,} & \text{Jean-Claude CHEVAL:} & 06 \ 77 \ 00 \ 70 \ 50 \\ \textbf{4}^{\text{ème}} \text{ adjoint,} & \text{Denis HYVOZ:} & 06 \ 83 \ 81 \ 27 \ 00 \\ \end{array}$

Gendarmerie: 17 Pompiers: 18 SAMU: 15

Centre hospitalier de Périgueux : 05 53 45 25 25 Centre hospitalier de Brive : 05 55 92 60 00 Centre hospitalier de Saint-Yrieix : 05 55 75 75

Urgence eau : 0811 90 29 03 Urgence électricité : 0810 33 30 24



<u>Le multiple rural</u>, le 704 : Epicerie, bar restaurant géré par Fabienne Trouillot et Michel Grand Ouvert tous les jours sauf le mercredi et le dimanche après-midi

Les restaurants

- ❖ Le704
- ❖ Le Bonheur dans le pré géré par Patrick et Eric Savignac jusqu'en juillet 2016, puis par Laurent et Isabelle Gilbert et Sylvain et Aurélie Balçaen à partir de cette date..
- ❖ La Ferme Auberge du Grand-Coderc



Hôtels

- ❖ Le Bonheur dans le pré
- ❖ La ferme Auberge du Grand Coderc

Gîtes

❖ Gîte d'étape municipal : 05 53 50 61 15 - http://gites-de-france.com

❖ Villa des Courtissous : 05 53 42 31 18 / 06 33 59 34 34 - www.courtissous.com
 ❖ Gîte des Courtissous : 05 53 50 61 04 / 06 76 11 42 34 - www. pour-les-vacances.com
 ❖ Au puits dormant : 05 53 51 03 23 / 06 07 50 47 87 - www.au-puits-dormant.com

❖Les Champagnes: 05 53 50 42 71 - www.leschampagnesestgite.com

Chambres d'hôtes

Le Biau Domaine: 06 85 13 96 31 / 05 53 50 55 25 - www.lebiaudomaine.sitew.com/

Artisans à Saint-Rabier

Secteur du bâtiment

- ❖ Entreprise de maçonnerie De Lingua de Saint Blanquat Cyrille
- Entreprise de maçonnerie Pereira De la maison au jardin
- Entreprise de maçonnerie Christian Lenègre
- Entreprise Laugénie

- Entreprise de plomberie Laffont
- Entreprise Bricosson depuis fin 2016
- Entreprise de travaux du bâtiment et aménagement intérieur Mathieu Chédeville

Secteur des espaces verts

Entreprise Espaces verts de Lingua de Saint Blanquat Fabien

Secteur de la boulangerie

- Christian Gaillard
- ❖ Pain de la Pastourelle, pain issu de l'agriculture biologique , Portier jean-Robert

Secteur de la menuiserie

- ❖ Entreprise de menuiserie, Jean-Marie Granger
- Entreprise de menuiserie Berbesson

Secteur de la distillation

Distillation Chateauret Philippe

Producteur - éleveurs

- Conserves de foie gras et canards, Denis Hyvoz
- Apiculture, Jean-Jacques Sarrette
- Œufs frais, Bernard et Monique Lozach
- ❖Délices du Périgord
- Porcherie Airporc

Exploitants agricoles, producteurs, éleveurs

- ❖ EARL Antonini et fils, le Comombier
- Exploitation Paul Aumettre, Le Jarry
- * Exploitation Rémi Aumettre, Bord
- Exploitation Francis Aumettre, Maison Neuve
- ❖ Exploitation le gros chêne, Bouthier, Rodas
- Exploitation Philippe Chauteauret
- ❖ Producteur De Lingua de Saint-Blanquat, Dominique
- Elevage François Duclaud, Champs de Bort
- ❖ EARL Gaillard et Fils, La Feuillade
- Exploitation Gayerie Michel, la Chapelle Gaillard
- Exploitation Gayerie Magaly, la Chapelle Gaillard
- Exploitation Hyvoz Denis, Rodas
- Exploitation / Elevage Lachaud Cédric, les Chapouleix
- Exploitation Mathou Pascal, Bugeade

Les services

- Clic Informatique, Frédéric Pierrot : 06 32 92 01 44
- ❖ ADM TAXI, VSL, Marie-Christine et Didier : 05 53 50 81 26 / 0615 82 66 49
- ❖ CAR GT PASSION24: 05 53 42 35 20 / 06 06 66 43 86
- ❖ Station Service TOULEMONT: 05 53 50 60 32
- ❖ Valérie Tiff, coiffure à domicile : 05 53 50 61 90









LES ASSOCIATIONS de Saint-Rabier

en 2015 et 2016



- Comité des Fêtes Ripériennes, président Pascal Clavel
- Amicale Laïque, présidente Hélène Montalbano
- Société de chasse, président Gérard Lachaud
- Le Livre en Tête, présidente Martine Cheval
- La Boîte à malice, présidente Sylvie Labrousse
- Coopérative scolaire, présidente Laure Bellanger
- Spéléologie du Cern, président Christian Tourron
- Club de danse, présidente Evelyne Manière
- Créaquitaine, président Guy Noël Luillier
- Club de rando ripérienne, président Jean-Jacques Foncy
- ❖ Solidarités Jeunesses, représentée à St Rabier par Adeline Imbault puis par Adeline Okazaki et création de la délégation sous le nom de Sem&Vol avec Mathieu Chédeville.

Les associations ont organisé pendant ces deux ans des repas, des animations comme celles de la St Patrick, des spectacles de danse et de théâtre, des concerts, des films grandeur nature, des lectures, des marchés gourmands et des vide-greniers, des chantiers et des repas participatifs, des randonnées aussi : vous pourrez en trouver les récits dans les différents numéros du Nouveau Ripérien. Toutes les manifestations de nos associations créent du lien entre les Ripériens et bien audelà. Qu'elles en soient remerciées ici à nouveau !



Le bulletin municipal constitue un élément de communication institutionnel qui transcrit la parole officielle de l'équipe municipale, informe des projets et des réalisations d'une collectivité, donne des informations pratiques sur la commune et les services municipaux.

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du Conseil Municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur » (article L. 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales).

La parole est donnée à ceux qui font partie dite « de l'opposition » ! même si nous n'avons pas 3500 habitants !

Voilà ce que nous écrivions en 2014 ; cela reste vrai aujourd'hui.

Que chacun nous donne son avis, écrive, communique dans le respect des uns et des autres pour faire avancer la commune et pour le mieux-être de chacun !

Et n'oublions jamais, tous autant que nous sommes, qu'en termes de communication, les relations sont toujours très complexes même si avec la plupart d'entre vous elles paraissent évidentes et simples :

Entre ce que je pense,
Ce que je veux dire,
Ce que je crois dire,
Ce que je dis,
Ce que vous avez envie d'entendre,
Ce que vous entendez,
Ce que vous croyez entendre
Ce que vous croyez comprendre
Ce que vous voulez comprendre
Ce que vous comprenez...
il y a dix possibilités qu'on ait des difficultés à communiquer!

Mais essayons quand même car par le dialogue, la bienveillance et l'écoute, on dépasse les rumeurs et les non-dits, à l'origine toujours de vaines batailles et de temps perdu !...